



Pessac, le 10 juillet 2013

N/Réf : FscqP-2013-18

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 mai 2013 au Moulin de Noès à 20h30

Participants : MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Françoise Lafon (Sardine), Jacques Da-Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Jean-Paul Messé (Brivazac-Candau), Alain de Wailly (Casino), Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Michel Ménétrier (La Paillère-Compostelle), Michel Magne, J. P. Fumas (Noès), Jean-Claude Juzan, Pierre Cauhapé (Le Monteil), Michel Kwiatkowski (Le Monteil et Fédération), Jean-Claude Limousin (Cap de Bos), Roger Lévy (France et environnants) (partiellement), Serge Sabourin (Toctoucau), Serge Degueil (Magonty), Yves Schmidt (Fédération)

Excusés : Jean-Baptiste Casenave et Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération), Bernard Rose (Bourg), Raymond Delcroix (Les Échoppes – Le Vallon)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 février 2013 ;
- Bilan de l'assemblée générale :
- PLU 3.1 ;
- Patrimoine ;
- Aide aux quartiers et Musique dans les quartiers ;
- Élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal ;
- Ligne HT en sous-sol entre La Paillère et le Transformateur ;
- La vie associative (RVA +MDA) ;
- Montage d'un projet sur le numérique avec Orange.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20/02/2013

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 20 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan de l'assemblée générale

Dominique Lestynek (Fédération) fait part de la satisfaction exprimée par les élus qui ont trouvé le débat très intéressant tant sur les aspects défense des intérêts des habitants qu'activités des syndicats et comités de quartiers.

Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération) propose de rédiger une synthèse du débat à partir des résultats de l'enquête réalisée avant l'assemblée générale auprès des quartiers.

Jean-Claude Juzan (Le Monteil) regrette que les quartiers n'aient pas été conviés aux réunions préparatoires de la Fête de la Musique : c'est encore une preuve de la professionnalisation des activités culturelles voulue par la ville.

Françoise Lafon (Sardine) réagit au fait que la ville demande aux syndicats et comités de quartiers de relayer les informations concernant les activités qu'elle programme.

3. PLU 3.1

Jacques Da Rold informe les participants qu'une réunion d'information aura lieu en mairie le 27 mai : les élus apporteront quelques réponses aux questions formulées par les quartiers lors des réunions sectorielles.

Serge Degueil (Magonty) propose que la Fédération réalise une synthèse des contributions qu'ont fournies les quartiers suite à la réunion de la commission extra municipale du 22 avril 2013.

Jean-Claude Juzan suggère qu'une réunion soit organisée pour réaliser cette synthèse.

Dominique Lestynek propose que cette réunion ait lieu le mardi 4 juin à 18h00 à la maison de quartier du Bourg. Une page dédiée au PLU3.1 sera mise en place sur le site : on y trouvera le contenu de la clé USB qui a été remise aux quartiers ainsi que les contributions des quartiers.

Daniel Marie-Anne (3M et Fédération) propose également que les quartiers apportent un maximum d'informations sur le site de la CUB.

Yves Schmidt (Fédération) lit la contribution au débat de Jean-Baptiste Casenave qui déplore le manque d'intérêt apparemment manifesté par la ville à propos des installations sportives actuelles (entretien défaillant) et futures.

4. Patrimoine

La commission *Patrimoine et histoire* est à l'origine de plusieurs initiatives qui ont pour but de mettre en valeur le patrimoine. Une balade a été organisée le 5 mai sur le thème du pape Clément V avec un rendez-vous à la croix de Madran au Château Pape-Clément. 81 participants bien que de nombreuses inscriptions ont été refusées. Cette balade était conduite par Claudine Jousse ; elle a permis de visiter le domaine Forestier puis, pour une cinquantaine de passionnés, d'accéder au cours du Madran depuis les villas « La Neva » et « L'escale ». Nous remercions les propriétaires de ce domaine et de ces villas d'accueillir les amoureux d'un patrimoine remarquable un peu « caché ».

La visite du quartier Casino, menée par Alain de Wailly a été suivie par 55 participants.

Les prochaines balades auront lieu le 2 juin (De Cazalet aux Castors) et le samedi 15 juin, dans le cadre des journées du patrimoine de Pays et des moulins ; elle aura pour thème le moulin à vent du domaine de Bellevue à Mérignac (point de rencontre au Moulin de Noès à 15H00) et sera clôturée par un goûter à l'ancienne.

Jean-Claude Limousin (Cap de Bos) fait part d'une nouvelle adhésion qui concerne deux personnes qui ont fait l'acquisition d'une ancienne demeure qui date du 17^e siècle, située au centre du quartier. Ses occupants comptent mettre en valeur son historique.

Serge Sabourin (Toctoucau) annonce que le syndicat de quartier de Toctoucau prépare une exposition sur les origines de son quartier.

Jean-Claude-Juzan prépare une exposition sur le patrimoine des quartiers du Monteil.

5. Aide aux quartiers et Musique dans les quartiers

Dominique Lestynek souhaite que les demandes de subvention dans le cadre des opérations *Aide aux quartiers* et *Musique dans les quartiers* parviennent au bureau avant le 14 juillet 2013.

6. Élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal

Dominique Lestynek indique que cette réglementation relève désormais de la CUB et non plus des communes isolément. Il conseille aux quartiers qui souhaitent réduire le nombre de panneaux de publicité sur leur territoire de se manifester auprès de la Fédération.

7. Ligne HT en sous-sol entre La Paillère et le Transformateur

Lors de la réunion de la commission extra municipale du 4 avril 2013, deux sujets ont été abordés :

- création d'une ligne électrique 63 kv souterraine au niveau de l'échangeur de la Crabette ;
- mise à 2 fois 3 voies de la rocade ouest de Bordeaux.

Le premier point a fait l'objet d'un rapport très détaillé préparé par ERDF, qui peut être consulté auprès de Dominique Lestynek. Le but de la double ligne de 63 kV, qui relie le transformateur de Pessac au transformateur de La Paillère-Compostelle, est de sécuriser l'alimentation en électricité de ce secteur de l'agglomération, insuffisante actuellement. La Fédération demande de profiter de cette occasion pour enfouir la ligne aérienne existante et d'y intégrer sur son assiette l'accès à la piste cyclable en lisière du Bois de Saige depuis le Village IV.

Le compte-rendu de cette réunion rédigé par **Jean-Claude Juzan** est joint en annexe 1.

8. Rencontres de la vie associative et avenir de la Maison des associations

Jean-Claude Juzan informe les participants que la rencontre de la vie associative du 21 février 2013 a permis de fixer les objectifs et un plan d'action. Lors des réunions des 15 et 16 mai, il a été question du fonctionnement du conseil local de la vie associative et de la rédaction d'une charte.

Quant au devenir de la Maison des associations, deux solutions se présentent : la municipalisation ou le statu quo. Une troisième solution peut être envisagée : la mutualisation et la coopération dans un même lieu de structures de statuts différents.

Le problème de la gouvernance de la Maison des associations doit être revu pour permettre aux associations d'avoir un certain poids dans un véritable service public aux associations.

Par ailleurs, l'enquête DLA démontre qu'un financement de 88 000 € est nécessaire pour couvrir les frais de gestion (personnel) et soulève le problème de la représentativité des associations dont les représentants ne participent pas aux réunions.

Dominique Lestynek rappelle que la Fédération s'est positionnée sur un objectif : créer un lien entre le service dit de la vie associative et l'actuelle Maison des associations en les faisant coopérer dans un même lieu pour faciliter la vie des associations et leurs activités au profit des habitants. Un courrier indiquant nos propositions va être envoyé à la Mairie. Voir en annexe 2 la copie du courrier envoyé à la Ville.

9. Montage d'un projet sur le numérique avec Orange

Jean-Claude Juzan annonce que, dans le cadre du Mécénat de compétence de la Fondation Orange, la société Orange est prête à mettre à la disposition de la Fédération une personne qui serait chargée de monter un projet informatique et suggère d'utiliser cette opportunité pour réactualiser le site. Le bureau approuve cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 23h00

Annexe 1

Compte-rendu de la commission extra municipale du 4 avril 2013

Rédacteur : Jean-Claude Juzan

Présents : Ville : Dubos (adjoint à la voire), Pierrot (Directeur du Domaine Public), Mallet (Environnement)

Comité des Quartiers du Monteil : Juzan J. C., Galissaire Alain et Joëlle, Cauhapé Pierre, Canet Gérard, Lafon Jean Paul.

Représentants des autres quartiers

Pour le premier dossier : M. Hierre, directeur de projet de RTE, M. Bennac, RTE.

Pour le second dossier : M. Serius (DIRA), représentants de la DREAL.

Deux points à l'ordre du jour :

1. Création d'une ligne électrique 63kv souterraine entre les Postes Pessac Paillère et Transformateur
2. Mise à 2 fois 3 voies rocade ouest de Bordeaux

I°) CREATION D UNE LIGNE ELECTRIQUE 63 KV SOUTERRAINE AU NIVEAU DE L'ECHANGEUR DE LA CRABETTE.

L'objectif est l'enfouissement d'une ligne Haute Tension qui doit être réalisé entre les Postes de Pessac La Paillère et Pessac Transformateur. Le chantier va être réalisé par RTE.

RTE a 3 missions :

- assurer l'équilibre production-consommation ;
- garantir la sûreté de fonctionnement du système électrique ;
- anticiper le développement du réseau électrique.

RTE différent d'EDF

- hauteur des pylônes
- ligne à très haute tension
- RTE indépendant
- fait le lien entre production et consommation

En 2012, augmentation de 60% de la consommation d'électricité dans l'agglomération, cela a entraîné un déséquilibre des flux entre Est et Ouest.

Nécessité de création d'une double liaison souterraine pour compenser entre Pessac et le poste Paillère. 3 câbles seront enfouis à 1,50 m de profondeur sur 1,10 m de largeur.

Début du projet : Décembre 2013, mise en service en 2015.

Actuellement il reste environ 300 km en aérien sur Pessac.

Tracé suivi: Pessac Transformateur, traversée avenue de Haut-Lévêque, avenue Robert-Clavé, forage sous l'avenue de Canéjan, longe la rocade jusqu'à l'échangeur de la Crabette, traversée de la Rocade puis Poste Paillère par le Campus.

Le travail se fera sur demi-chaussée.

La mairie sera vigilante par rapport aux autres travaux.

J.C. Juzan : beaucoup de tranchées sur le site (RTE + TRAM);

Si difficultés quels types d'expertise pour les habitants ?

Réponse: experts pour les 2 parties ; il y a des états des lieux avant et après avec constat d'huissier.

JC Juzan dit que cela n'a pas de valeur, il aurait préféré que ces experts soient désignés par le tribunal.

II°) RÉUNION MISE À 2 FOIS 3 VOIES ROCADE OUEST DE BORDEAUX

M. Serius (DIRA) présente le dossier et les objectifs :

L'État et la CUB poursuivent la mise à 2x3 voies de la rocade ouest en engageant les travaux entre les échangeurs 13 (Pessac Alouette) et 15 (vers Bayonne) à compter du 18 mars 2013. Ce chantier qui représente un investissement de 40 M€, est financé par l'État (75%) et la CUB (25%). Les travaux consisteront à créer une 3ème voie dans les deux sens de circulation, tout en reprenant l'ensemble de la chaussée existante ; à implanter des écrans acoustiques destinés à atténuer les nuisances sonores auxquelles sont exposées les zones d'habitat riveraines de la rocade ; et à réaliser des aménagements paysagers.

Le chantier se déroulera en 3 phases successives :

- **Phase 1 (mars 2013) :** aménagement d'une voie temporaire de circulation sur la bande d'arrêt d'urgence actuelle ; 10 nuits.
- **Phase 2 (avril – décembre 2013) :** création d'une nouvelle voie sur le terre-plein central et reprise de la voie de gauche ; travaux de jour
- **Phase 3 (2014) :** réfection de la voie de droite et restitution de la bande d'arrêt d'urgence, protections acoustiques, travaux d'assainissement et de réseaux en bordure de la rocade, aménagements paysagers.

Annexe 2

Maison des associations

Copie du courrier envoyé à la Ville le 5 juin 2013

~~~~

Objet : *Vers une nouvelle Maison des Associations*

Référence : FscqP-2013-015

~~~~

Monsieur le Maire,

Je vous adresse ci-dessous les propositions présentées lors de notre dernier conseil d'administration fédéral pour mettre en œuvre une nouvelle Maison des Associations à Pessac, sachant que notre commune doit rester un « laboratoire » urbain, social et associatif.

Les dispositifs – comme notamment le service des salles municipales ou la maison des associations ou encore la logistique – mis en place pour soutenir et aider les associations de Pessac il y a deux décennies, ont atteint aujourd'hui leurs limites.

Quelques (franches) observations à suivre en précisant que ce ne sont pas les personnes qu'il faut mettre en cause ou en questionnement mais des logiques fonctionnelles et d'organisation fondées (ou non) sur des objectifs clairement définis et dotés des moyens correspondants par la ville :

Le service des salles municipales s'est transformé en direction de la vie associative en intégrant aussi l'organisation des manifestations, il y a peu encore assurée par le Cabinet. C'est cette dernière compétence qui reste la plus opérationnelle en gardant un contact étroit avec les associations concernées. En revanche, la direction s'est bureaucratisée en oubliant sa finalité de service et de soutien, en accueillant à mi-temps le public des associations et en ne tenant pas assez compte des besoins et contraintes concrets des associations faute d'un véritable dialogue régulier et construit, sans pour autant revenir à l'ancienne « foire annuelle aux salles ».

La maison des associations a dérivé notamment avec :

- Une fausse parité avec les élus qui devait en principe en faire un lieu d'échanges et de compréhension ou de défense du mouvement associatif s'est traduite aujourd'hui par une gestion de fait et une forme de conflit d'intérêts!
- La perpétuation d'un emploi précaire sans considération des compétences nécessaires et de l'opportunité de le transformer en emploi permanent de manière à assurer la continuité du service et un développement des compétences acquises ;
- La « fonctionnarisation » du seul personnel permanent par le positionnement hiérarchique sur l'emploi précaire alors que seules comptent la fonctionnalité et les compétences exercées. Egalement en figeant ses tâches presque exclusivement consacrées à la gestion comptable alors qu'il fallait faciliter la polyvalence et la souplesse de fonctionnement permises par le statut associatif (chèque emploi

service...). Enfin en consacrant la grande majorité du temps au fonctionnement de la structure elle-même et non au service des associations ;

- L'étranglement budgétaire faute d'avoir établi des règles de calcul objectives de la subvention de la ville dont près des ¾ sont des charges de personnel et seulement ¼ pour les services offerts sachant que la reprographie doit équilibrer ses comptes de fonctionnement payant sur la base du prix coûtant (hors investissement ou location de matériel). En effet, figer une subvention avec d'importantes charges incompressibles de personnel et sans tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) revient à réduire les services et (ou) à augmenter le reste à charge des associations, sachant qu'un service municipal intègre bien sûr la totalité de ces coûts;
- Perte de la tutelle du Cabinet donnant une vision globale proche du circuit de décision au profit de celle d'un service « administratif » ayant inévitablement une tendance technocratique ;
- Le principe de l'adhésion – à maintenir – est contourné par des associations avec prête nom à Pessac pour bénéficier des services (effet d'aubaine et non d'un engagement)...

Ce sont ces disfonctionnements actuels qu'il faut réduire pour accueillir un véritable Service Public aux Associations dans une nouvelle Maison des Associations de Pessac faite au profit et en partenariat avec les associations elles-mêmes.

Service Public aux Associations signifiant :

- Continuité du service ;
- Plages horaires adaptées ;
- Ecoute et prise en compte des besoins ;
- Facilités d'accès, lieu ouvert ;
- Service pour, par et avec les associations...

Maison des Associations de Pessac nouvelle signifiant :

- *Maison* : idées de Lieu Unique sous un seul toit protecteur, de chaleur et de convivialité, d'environnement agréable ;
- *Associations* : nom étroitement lié à une liberté fondamentale qu'il ne convient pas de réduire à un simple adjectif ;
- *Pessac* : notre ville est un « laboratoire » et doit donc toujours trouver des solutions originales d'autant que les associations pessacaises sont généralement attachées à leur indépendance dans une coopération constructive avec les municipalités qui les respectent.

Propositions entre municipalisation et statu quo:

- Avoir un CAP (Conseil des Associations de Pessac appelé couramment Conseil Local de la Vie Associative CLVA) représentant toutes les catégories d'associations et

interface avec la ville pour toutes les questions de soutien aux associations en lien avec les élus correspondants ;

- Avoir un LU (Lieu unique) regroupant l'ensemble des services ayant des contacts directs avec les associations ;
- Faire coexister fonctionnellement et physiquement les statuts (fonction publique locale et loi de 1901) en relation avec l'efficacité, la symbolique de chacun d'eux et des objectifs à atteindre ;
- Etablir dans une charte les relations entre la ville et ses services, le nouveau CAP (Conseil des Associations de Pessac), les modes de fonctionnement du nouveau LU (Lieu Unique), une base objective des soutiens notamment financiers, responsabilisant les associations sous la forme d'un budget participatif dans le cadre du développement durable appliqué aux associations ;
- Mise en place progressive possible de cette nouvelle maison des associations de Pessac en mettant en place le nouveau CAP (Conseil des Associations de Pessac ou Conseil Local de la Vie Associative) qui aura pour premier objectif de définir avec la ville les contours de ces évolutions importantes (POUR, PAR et AVEC les associations) et de la réalisation du Lieu Unique. Cela est possible par simple modification des statuts de la maison des associations actuelles.

Ces propositions, à mon sens, complètent et reflètent (très proches sur bien des points) celles faites par des membres associatifs du Conseil d'Administration de la maison des associations et constituent un contrat de confiance avec les associations qui existe depuis plus de vingt ans et qui doit perdurer.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

D. LESTYNEK

Destinataire : cf. supra 1ex. (fdMdAPropositionsmair)

Copies : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.